

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2012

Présents : Fabrice CHOLLET, Maire, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, adjointes, Jean-Jacques DUTEIL adjoint, Geneviève MALHERBE (départ à 21h30), Chantal JOUANIN, Marie-France CHEVALIER, conseillères municipales, Claude GEORGES, Hubert JOBINIOT, Jean-François LOURY, Bernard CAPO, Narcisse SALMON, Thomas CLAVIER, François-Régis THINAT (arrivé à 19h39), Didier JOUHANNEAU, Laurence PAJON

Absents excusés : Annie PASDELOUP (pouvoir à Marie-France CHOLLET), François JUNET

Secrétaire de séance : Mme DELANNE-LETOURNEUR.

M. le maire ouvre la séance à 19h07. Aucune remarque n'est formulée sur le procès verbal présenté à la signature.

1. Compte de gestion du budget principal 2011 (délibération n° 2012/03/29-1)

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les comptes de gestion et compte administratif qui sont identiques. Suite à une question de Mme OSWALD, Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle qu'une panne de l'adoucisseur de la cantine a entraîné une surconsommation d'environ 2 000 €, l'eau perdue étant facturée à un tarif spécial (hors coût de l'assainissement).

Suite à une question de M. JOUHANNEAU, Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que l'accroissement de la surface de bâtiments et du coût de l'énergie a fortement augmenté les dépenses d'énergie. M. le maire ajoute que la salle des fêtes est davantage occupée et que la chauffer est coûteux. Mme OSWALD fait remarquer que la nouvelle programmation du chauffage permettra un meilleur réglage. M. le maire ajoute que les points d'éclairage public sont plus nombreux et que la loi a augmenté le prix de leur consommation d'électricité.

Suite à une question de Mme MALHERBE, Mme DELANNE-LETOURNEUR explique qu'une facture d'acquisition de livres a été payée deux fois, son remboursement figure en recettes au budget 2012. Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que les dépenses de personnel sont prévues avec une marge visant à exclure tout dépassement de crédits en cours d'année malgré d'éventuelles absences à remplacer).

Mme DALLEE rappelle qu'en 2011, il manquait beaucoup d'informations relatives aux recettes de fonctionnement lors du vote. Suite à une question de M. GEORGES, Mme DALLEE explique que des crédits sont prévus pour rembourser d'éventuels emprunts conclus en cours d'année et dont le remboursement interviendrait avant la fin de l'exercice. Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte de gestion 2011 du budget principal.

2. Compte administratif du budget principal 2011 (délibération n° 2012/03/29-2)

M. le maire s'absente et M. DUTEIL devient président de séance. Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Opérations de l'exercice		
Dépenses	1 392 915,31	897416,51
Recettes	1 642 572,42	527087,72
Résultat de l'exercice	249 657,11	- 370 328,79
Déficit reporté N-1	0	-91 939,62
Dépenses (avec résultat N-1)	1 392 915,31	989 356,13
Recettes (avec résultat N-1)	1 642 572,42	527 087,72
Résultat de clôture	249 657,11	-462 268,41
Restes à réaliser		
Dépenses	0	206 080
Recettes	0	475 809

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 (délibération n° 2012/03/29-3)

Le conseil municipal à l'unanimité vote l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 à la section d'investissement soit 249 657,11 €.

4. Vote des taux de fiscalité directe (délibération n° 2012/03/29-4)

Arrivée de M. THINAT à 19h39. Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les taux proposés et les taux départementaux et nationaux à titre de comparaison. Mme MALHERBE fait remarquer que les taux ont déjà augmenté l'an passé et que la redevance incitative aura déjà un impact financier sur la population. Mme DELANNE-LETOURNEUR répond que l'impact de cette redevance ne sera sensible qu'en 2013. M. le maire ajoute que cette augmentation est nécessaire au maintien des investissements dans l'avenir. Mme MALHERBE fait remarquer que les temps sont durs et demande à combien devrait s'élever l'augmentation en 2013 si elle était reportée d'un an. M. le maire fait remarquer qu'il faut assurer des recettes en augmentant doucement les impôts et tenir compte de la disparition des subventions. Le taux d'effort d'imposition est pris en compte désormais pour l'octroi des subventions. M. le maire rappelle que la réalisation des réseaux d'assainissement aux Roches et Rochons est estimée à 1 million d'euros pour régler le problème d'environ de 80 maisons.

Le conseil municipal vote (17 pour, 1 contre) pour l'année 2012 les taux de fiscalité directs suivants :

► Taxe d'habitation : 15,20% ► Foncier Bâti : 20,10% ► Foncier non Bâti : 47,90%

5. Budget primitif principal 2012 (délibération n° 2012/03/29-5)

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente la section de fonctionnement et rappelle que le repas de cantine coûte plus de 6 € et est revendu à 3 €. Suite à une question de M. JOUHANNEAU, Mme DALLEE répond que les contrats de maintenance font l'objet de consultations autant que possible. Mme MALHERBE fait remarquer que la salle polyvalente et la salle Ste Jeanne ont été retrouvées sales notamment le 21 mars. M. le maire rappelle que trois agents en contrats ont été intégrés à la fonction publique en 2011. Mme PAJON demande des précisions sur le Supplément Familial de Traitement et Mme MALHERBE sur les indemnités d'élu. M. le maire dit qu'en 2013, la participation au fonctionnement du SDIS pourrait être payée à la CCTV qui la reverserait, afin de permettre à la CCTV de percevoir des dotations supplémentaires sans impact financier pour les communes. Mme DELANNE-LETOURNEUR présente l'avance de trésorerie faite au CCAS, Mme OSWALD ajoute que cette avance viendra en diminution de la subvention faite au CCAS en 2013.

Associations : Suite à une question de Mme MALHERBE, M. le maire explique que la CCTV a proposé une répartition de la subvention de l'école de musique sur les 11 communes entraînant une baisse de celle de St Martin. Il précise que cette participation n'est pas obligatoire pour les communes et rappelle que cette subvention à l'école de musique est réduite du trop versé en 2011. Suite à une remarque de Mme CHEVALIER, M. le maire précise que le Comité de jumelage percevra exceptionnellement une subvention pour partir en Angleterre puisque cette année, il propose un projet avec l'Indépendante. Suite à une question de Mme PAJON, M. le maire répond que l'association Cyclisme En Terres Vives (CETV) n'a pas été reconnue par la CCTV comme association en « Terres Vives » et qu'elle perçoit donc une subvention en qualité d'association martinnoise. Mme DESABRES fait remarquer que la commune participe financièrement au FITA organisé par l'association « Espace à suivre » qui devrait apparaître dans la liste des associations subventionnables. Mme DELANNE-LETOURNEUR dit qu'il serait préférable de verser une subvention à l'association pour l'organisation de cette manifestation. M. DUTEIL fait remarquer que les associations possédant une trésorerie saine ne demandent rien et donc permettent le financement des projets exceptionnels des autres.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les recettes de fonctionnement, dit que l'objectif est de maintenir l'excédent obtenu en 2011 et présente la section d'investissement. Suite à une question de Mme CHEVALIER, M. DUTEIL explique que les horloges astronomiques permettent un déclenchement de l'éclairage public en fonction des heures de lever et coucher du soleil. Il ajoute qu'il faudrait acquérir la mare du MONTET, un ancien étang, pour stocker des eaux de ruissellement conformément aux prescriptions de l'étude hydraulique. M. le maire rappelle que la réalisation de la noue d'Allogny (devant éviter des inondations comme en 2003) peut commencer car les subventions ont été accordées et que la CCTV participe financièrement au titre du branchement du gymnase sur cette noue. Mme DELANNE-LETOURNEUR présente également les recettes.

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif suivant :

Fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	475 105	013	Atténuations de charges	35 100
012	Charges de personnel	707 500	70	Produits des services	104 440
65	Autres charges courantes	214 181	73	Impôts et taxes	768 934
66	Charges financières	85 000	74	Dotations, subventions...	606 220
67	Charges exceptionnelles	1 100	75	autres produits de gestion courante	82 670
042	Opérations d'ordre entre sections	28 400	76	Produits financiers	6 400
023		102 988	77	Produits exceptionnels	8 510
			040	Opérations d'ordre entre sections	2 000
	Total	1 614 274		Total	1 614 274

Investissement :

Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
16	Remboursement d'emprunts	116000	10	Dotations , fonds divers...	125809
20	Immobilisations incorporelles	22020	13	Subventions	317244
204	Subventions d'équipement versées	29940	16	Emprunts	505332,3
21	Immobilisations corporelles	431752		Opérations d'ordre entre sections	28400
23	Immobilisations en cours	294800	042	Autres immobilisations financières	8000
040	Opérations d'ordre entre sections	2000	27	Affectation de l'excédent	249657,11
001	Déficit reporté	462268,41	1068	Opérations patrimoniales	23875
041	Opérations patrimoniales	23875	041	Virement de la section d'investissement	102988
			021		21350
			024		
	Total	1382655,41		Total	1382655,41

6. Compte de gestion du budget annexe des logements sociaux 2011 (délibération n° 2012/03/29-7)

M. le maire explique que le budget est déficitaire mais que cette situation s'inversera quand le montant des loyers perçus dépassera le montant des annuités d'emprunt. Un excédent permettra alors de provisionner les travaux de ravalement. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2011 du budget annexe des logements sociaux.

7. Compte administratif du budget annexe des logements sociaux 2011 (délibération n° 2012/03/29-8)

M. le maire s'absente et M. DUTEIL devient président de séance. Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Opérations de l'exercice		
Dépenses	7 416,62	8 278,29
Recettes	12 183,16	5 582,71
Résultat de l'exercice	+ 4 766,54	- 2695,58
Déficit reporté N-1		- 569,61
Dépenses (avec résultat N-1)	7 416,62	8 847,90
Recettes (avec résultat N-1)	12 183,16	5 582,71
Résultat de clôture	+ 4 766,54	- 3265,19
Restes à réaliser		
Dépenses	0	0
Recettes	0	0

8. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 (budget annexe)

(délibération n° 2012/03/29-8)

Le conseil municipal à l'unanimité vote l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2011 à la section d'investissement soit 4 766,54 €.

9. Budget primitif 2012 du budget annexe (délibération n° 2012/03/29-9)

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente le budget primitif par chapitre. Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif suivant :

Fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	1 100	70	Produits des services	240
66	Charges financières	6 400	75	Autres produits de gestion co	12 400
67	Charges exceptionnelles	140			
023	Virement à l'investissement	5 000			
	Total	12 640		Total	12 640

Investissement :

Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
16	Remboursement d'emprunts	8350	13	Subventions	1800
21	Immobilisations corporelles	301,35	16	Emprunts	350
001	Déficit reporté	3265,19	1068	Affectation de l'excédent	4766,54
			021	Virement de la section d'investissement	5000
	Total	11916,54		Total	11916,54

10. Panne de chauffage à la salle des fêtes : exonération du prix de location (délibération n° 2012/03/29-10)

M. le maire présente la réclamation réalisée par un locataire de la salle des fêtes, suite à l'absence de chauffage. Il explique que l'étude des courbes de chaleur fournies par le logiciel de programmation du chauffage confirme cette panne. En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, exonère le locataire (M. NIAMBI) de 50% du prix, pour la location du week end du 4 février 2012 soit 705 € au lieu de 1410 €.

11. Admission en non-valeur (délibération n° 2012/03/29-11)

Suite à la demande Mme le Trésorier Municipal, le conseil municipal à l'unanimité, admet en non-valeur 369,19 € de recettes (divers débiteurs/ dettes d'accueil périscolaire et cantine).

12. Demande de subvention pour l'acquisition d'ordinateurs à l'école élémentaire (délibération n° 2012/03/29-12)

Mme DESABRES rappelle que la CCTV a acheté 12 ordinateurs pour la salle informatique de l'école élémentaire et que la commune en a renouvelé six en 2011. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR au taux de 45 % sur l'acquisition de 6 postes informatiques (devis en attente).

13. Amortissement des dépenses inscrites à l'article 21532 (délibération n° 2012/03/29-13)

M. le maire explique que la comptabilisation des amortissements est obligatoire pour les comptes d'immobilisation 21531 et 21532. Cet amortissement concerne les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement à sortir du patrimoine puisque ne relevant plus de la compétence communale. A l'unanimité, le conseil municipal fixe la durée de ces amortissements à 30 ans.

14. Demande de subvention au titre des produits d'amendes de police (délibération n° 2012/03/29-14)

M. DUTEIL propose de poursuivre en 2012, les efforts de sécurisation de la voirie communale selon le programme suivant :

³⁵₁₇Création d'un cheminement piétonnier aux Réteaux

³⁵₁₇Sécurisation des entrées de bourg : avenue de la République (création de 2 îlots) et pose de coussins berlinois à la Rose, route de St Eloy, route d'Allogny et route de Méry es Bois (route de la déchèterie)

³⁵₁₇Sécurisation de l'abri bus et de la sortie chemin des Berthiers à La Rose

Pour un montant total de 37 149,00 € H.T.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la Préfecture, sur attribution du Conseil Général, une subvention de 18 574,50 € au titre des produits des amendes de police (2012) (soit 50 % du montant H.T. des travaux).

15. Demande de subvention pour l'installation de stores à l'accueil périscolaire (délibération n° 2012/03/29-15)

Mme DESABRES explique que les volets de l'accueil périscolaires ont subi des dégradations et qu'au regard du nombre de dégradations subies, une réflexion s'est engagée sur l'installation de grilles ou volets de protection. M. le maire propose de faire poser des stores intérieurs comme dans les autres salles. M. le maire rappelle que 5 000 € sont inscrits au budget pour cette installation.

Le conseil municipal à l'unanimité demande une subvention à la CAF du Cher au taux maximum (80%) pour installer des stores à l'accueil périscolaire.

16. Demande de subvention au Conseil général pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial aux Roches et aux Rochons (délibération n° 2012/03/29-16)

M. le maire dit qu'il faut coupler les travaux communaux avec ceux du SIAEPAC mais demander deux subventions distinctes. Il rappelle que le contrat d'opération pour l'extension de la mairie prend fin en 2013. Or, le projet des Roches s'élève à 550 000 € de travaux communaux et 600 000 € pour le SIAEPAC. Il détaille le programme :

Phase 1 - 273 382,50 € HT - Réalisation du réseau d'assainissement pluvial : Vieille rue des Roches, Petite Rue des Roches et Rue basse des Roches / Réfection et bouchage du dalot ancien en domaine privé / Reprise de la Rue creuse des Roches en 800 mm

Phase 2 - 193 645 € H.T. - Réalisation d'un bassin de stockage des Rochons 5400 m³ sans géomembrane avec canalisations et traversée de voirie sur le haut de la route de Saint Eloy

Phase 3 - 85 000 € H.T. - Doublement du réseau du Montet

Soit un total de 552 027,50 € H.T.

Le conseil municipal demande une subvention au taux maximum pour l'ensemble du programme de travaux prévu pour la commune aux Roches et aux Rochons. M. le maire rappelle que cette subvention sera accordée après étude des capacités financières de la commune.

17. Ouverture d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe contractuel (délibération n° 2012/03/29-17)

M. JOBINIOT explique que suite à une erreur du Centre de gestion dans la publication de la déclaration de vacance du poste de technicien, le contrat de Gilles BENOIT ne peut être prolongé à compter du 7 avril 2012. La publicité devant durer 2 mois minimum avant le recrutement d'un titulaire ou à défaut d'un contractuel, ce dernier est repoussé à la fin du mois de mai. M. le maire précise que les contractuels recrutés pour vacance d'emploi ne peuvent désormais rester plus de deux ans. M. JOBINIOT ajoute que M. BENOIT ne s'est pas inscrit au concours de technicien.

Mme DALLEE en conclut que la nomination à l'issue des 2 ans de contrat de M. BENOIT devient impossible, le prochain concours se tenant en 2014. Afin de pourvoir le poste dans l'attente de la réalisation des formalités de publication, le conseil municipal, à l'unanimité, ouvre un poste de technicien contractuel pour une durée de 3 mois à compter du 7 avril (article 3-1° du la loi n°84-53).

18. Formation : CACES n° 1 (délibération n° 2012/03/29-18)

M. JOBINIOT explique qu'en raison du remplacement de M. BRISSET sur une période importante, il serait utile de former son remplaçant (Rudy NORMAND) au CACES n° 1. Il

pourrait ainsi conduire le petit tracteur bleu. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à inscrire M. NORMAND à une formation CACES n° 1 au prix de 705,64 € auprès de l'ECF CER de VIERZON. M. le maire ajoute que M. BRISSET hospitalisé à Tours n'est pas au mieux.

19. Déclassement d'une parcelle de route des Gallandes (délibération n° 2012/03/29-19)

M. DUTEIL présente la demande de M. JACQUET d'acquérir une parcelle de la route des Gallandes afin de créer un alignement de son terrain (parcelle AE 386). Or, cette parcelle appartient au domaine public routier communal et doit être au préalable déclassée, ce qui est envisageable du fait de l'absence d'intérêt général de cette parcelle. Il ajoute qu'une partie de la demande de M. JACQUET ne peut être satisfaite car une parcelle demandée appartient au chemin rural du fait de la présence d'une canalisation. Le conseil municipal à l'unanimité décline 19m² (parcelle AE 507) de la route des Gallandes situés en dehors de l'alignement de la voie.

20. Vente d'une parcelle Route des Gallandes (délibération n° 2012/03/29-20)

Après avoir pris connaissance de l'avis de France Domaine, le conseil municipal décide la vente de la parcelle AE 507 de 19 m² située route des Gallandes, à M. Jean-François JACQUET, au prix fixé par France Domaine soit 80 € et autorise M. le maire à signer tout document utile à cette vente.

21. Vente du terrain d'implantation de l'antenne de téléphone mobile (délibération n° 2012/03/29-21)

M. le maire informe l'assemblée que le bureau municipal a reçu un représentant de SFR qui a formulé une nouvelle proposition pour l'acquisition de la parcelle. SFR affirme que l'antenne pourrait être déplacée si l'entreprise ne peut pérenniser son implantation sur cette parcelle en l'achetant. M. le maire précise que les prix 18 000 € ne concernent que la parcelle occupée par SFR, le loyer versé par Bouygues Télécom serait conservé par la commune. Le bureau municipal avait demandé 21 000 € pour cette parcelle. M. CLAVIER propose de refuser la vente, pour conserver la parcelle qui reste un bien pérenne et pour avoir une influence sur SFR. Il reconnaît que cela ne garantit pas que l'antenne restera sur cette parcelle. Mme OSWALD affirme que la commune n'a pas de moyen de pression sur SFR, propriétaire ou pas. M. CLAVIER répond que dans le doute sur l'avenir de l'antenne, autant conserver le terrain. Le conseil municipal rejette la proposition de vente de SFR (10 voix contre, 7 abstentions, 1 voix pour).

22. Lotissement « Le Clos du Verger »

M. DUTEIL rappelle que le projet d'aménagement des parcelles ZE 1et 2 était porté par BATILOTIR qui refuse d'acheter le terrain pour le moment. M. le maire interroge à nouveau l'assemblée sur l'opportunité de reprendre le projet pour l'améliorer en qualité et y insérer du logement social. Il présente un échéancier et une projection financière établissant un prix de vente d'environ 57 €/m². Mme JOUANIN dit qu'il faut penser à l'impact sur les services communaux (cantine, écoles...). M. le maire ajoute que le SCOT (que le SIRDAB veut faire adopter en septembre 2012), prévoit une diminution importante des zones à lotir pour limiter la réduction des terrains agricoles.

Le cabinet ICA a proposé un projet d'écoquartier mais M. le maire doute que la population communale soit prête à accepter ce type de projet. M. le maire confirme que le projet de lotissement sera envoyé aux conseillers qui devront tenir compte du fait que le cabinet d'étude ICA laisse espérer un moins value de 10 à 15 % sur les dépenses de travaux. M. JOUHANNEAU rappelle que l'objectif n'est pas de faire du bénéfice mais un bel aménagement, en considérant que ces terrains finiront par être lotis. Sans opposition formulée par l'assemblée, M. le maire affirme qu'il poursuit la réflexion sur ce projet en négociant le prix du terrain auprès du propriétaire. Il ajoute que le projet sera rediscuté à l'occasion de l'achat du terrain.

Mme MALHERBE quitte l'assemblée.

23. Délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement pluvial aux Roches et aux Rochons (délibération n° 2012/03/29-22)

M. le maire rappelle que la commune a déjà délégué au SIAEPAC la maîtrise d'ouvrage pour le choix du maître d'œuvre pour la phase 1. Dans la logique de ces démarches, le conseil municipal à l'unanimité délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux de la phase 1 au SIAEPAC en autorisant M. le maire à signer la délégation de maîtrise d'ouvrage.

24. Saison de pêche : dates et ouverture et tarifs (délibération n° 2012/03/29-23)

Après une présentation par Mme CHEVALIER des propositions de la commission tourisme, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir la pêche du 21 avril au 4 novembre 2012 inclus, et de fixer le prix des cartes à 30 € la carte annuelle et 5 € la carte journalière (en vente à compter du 2 juin 2012). Les horaires en vigueur sont maintenus mais le conseil municipal ajoute au règlement les dispositions suivantes : - « Article 3 : Il est souhaitable que les sujets de plus de 9 livres soient remis à l'eau (dans le paragraphe relatif aux carpes) ».

- « Article 4 : le régisseur de l'étang, son suppléant et le garde champêtre sont chargés de faire respecter l'ensemble de ces dispositions. »

M. JOUHANNEAU dit qu'il est dommage d'ouvrir la pêche aussi tard après les autres communes.

25. Ouverture du camping (délibération n° 2012/03/29-24)

Sur proposition de la commission tourisme, le conseil municipal à l'unanimité décide d'ouvrir le camping du 21 avril au 7 octobre 2012 et de prolonger l'ouverture pour les cueilleurs jusqu'au 27 octobre 2012 inclus. Le conseil maintient les horaires d'ouverture en vigueur mais ajoute au règlement du camping les deux dispositions suivantes :

- « interdiction des caravanes à 2 essieux et celles de plus de 5,5m ».
- « la barrière de sortie de caravane sera fermée en dehors des heures de présence du gardien ».

Questions diverses.

³⁵₁₇Mme JOUANIN demande que l'ossuaire soit repeint car elle ne le trouve pas très propre.

³⁵₁₇Mme PAJON relaie une demande de l'école de natation visant à déplacer le point de rencontre vers le gymnase car le parking de la salle polyvalente n'est pas éclairé. M. le maire répond que cette demande sera acceptée puisqu'elle améliore la sécurité mais après avis des familles concernées.

Programme :

³⁵₁₇9 mai : la Région Centre organise une célébration de l'Europe en musique partout dans la région avec les associations volontaires.

³⁵₁₇5 avril : commission animation

³⁵₁₇13 avril : projection d'un diaporama pour sponsors du 14/07 et bénévoles. (19h).

³⁵₁₇16 avril : 2^{ème} réunion du Comice rural 2013

³⁵₁₇21 avril : course UFOLEP organisée par l'Amicale de la Rose

³⁵₁₇04 mai : concert de l'école de musique à St Eloy

³⁵₁₇06 mai : concert de l'Indépendante

³⁵₁₇12 mai : opérette organisée par l'association CETV

³⁵₁₇13 mai : brocante

³⁵₁₇22 au 27 mai : Brins de culture.

³⁵₁₇Début avril : retrait du drapeau tibétain

³⁵₁₇M. JOBINIOT informe l'assemblée que la sortie des élèves de CM2 à la base d'Avord a été un succès.

³⁵₁₇M. le maire remercie l'assemblée pour leur présence à l'inauguration de la mairie et aux portes ouvertes. Mme JOUANIN déplore que la population ne se soit pas beaucoup mobilisée.

³⁵₁₇Don du sang du 28 mars : 65 donateurs dont 61 retenus soit + 20% par rapport au don de novembre.

³⁵₁₇Le prochain numéro de l'Echo du Verger sera dans les boîtes aux lettres entre 16 et 20 avril.